

**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE DU 01/06/2016 A 11 HEURES**

- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société au titre de l'exercice 2015.
- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015.
- Lecture du rapport du Comité « Charaique » sur l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2015.
- Quitus aux Administrateurs.
- Affectation du résultat de l'exercice 2015.
- Renouvellement des mandats des Administrateurs.
- Régularisation du nombre des membres du Comité Charaique .
- Fixation des honoraires des membres du Comité Charaique pour l'exercice 2016.
- Fixation du montant de jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2016.
- Fixation du montant des indemnités de présence pour l'exercice 2016 pour les membres du comité permanent d'audit et pour les membres des comités émanant du Conseil d'Administration.
- Ratification des taux Moudharba et Wakala pour l'exercice 2016.



**ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE
GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 01/06/2016 A 12 HEURES**

- Mise à jour des statuts de la société

ZITOUNA TAKAFUL
Société Anonyme au capital de 15.000.000 dinars
RC N°:B01100102011- MF N°: 1183749/MPM/000

**PROJET DE RESOLUTIONS DE LA HUITIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 1er
JUN 2016**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, Ordinaire après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exercice 2015, approuve le rapport du Conseil d'Administration dans son intégralité ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2015 tels qu'ils lui ont été présentés, et donne quitus entier et sans réserves aux administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2015.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions prévues par les articles 200 et 475 du Code des Sociétés Commerciales, approuve, sans réserve, toutes les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice 2015, s'élevant à dinars, telle qu'elle a été proposée par le Conseil d'Administration,

Mise aux voix, cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Comité Chariaa relatif à l'exercice 2015, approuve dans toutes ses dispositions ledit rapport.

Mise aux voix, cette résolution est

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que les mandats de deux administrateurs arrivent à échéance lors de la présente Assemblée, et décide de

Mise aux voix, cette résolution est

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire et sur proposition du Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur Borhène Neffeti membre du Comité Charaique pour une période de 3 ans expirant lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2018.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'accorder les mêmes honoraires pour l'année 2016 que ceux accordés en 2015 pour le Président du Comité Chariaa, Cheikh Mohamed Mokhtar SELLEMI, ainsi que pour les membres du Comité Chariaa.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2016, à

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer les montants des indemnités de présences des membres du Comité Permanent d'Audit et des comités émanant du Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2016 à

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire ratifie les taux de commissions « Wakala » et « Moudharaba » au titre de l'exercice 2016, soient :

- 17% pour la commission Wakala et,
- 15% pour la commission Moudharba.

L'Assemblée Générale Ordinaire, demande au Conseil d'administration de procéder à une analyse fine de l'application rétrospective des nouvelles normes comptables tunisiennes Takaful et notamment leur impact sur la fixation des taux de commissions « Wakala » et « Moudharaba » et d'examiner l'option de réajustement de ces taux.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

ONZIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

<p style="text-align: center;">ZITOUNA TAKAFUL Société Anonyme au capital de 15.000.000 dinars RC N° :B01100102011- MF N° : 1183749/MPM/000</p>
--

**PROJET DE RESOLUTIONS DE LA QUATRIEME ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2016**

PREMIERE RESOLUTION

Afin de se conformer à la législation en vigueur notamment la loi n°2014-47 du 24 juillet 2014, amendant et complétant le code des assurances, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'approuver toutes les modifications apportées aux articles 3, 14, 18, 27 et 28 des Statuts.

(Voir annexe)

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou à toute personne mandatée par lui, sous sa responsabilité, pour effectuer toutes les formalités de dépôt ou de publication prescrites par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à